

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Jeudi 11 juillet 2019

# Réaménagement et renaturation des berges de la Bienne au Faubourg Marcel

Point d'étape sur les travaux des berges de la Bienne au Faubourg Marcel, à Saint-Claude. Phase 1 : démolition de la friche Emboutissage Jurassien.

Depuis 2017, le Parc naturel régional du Haut-Jura et la Ville de Saint-Claude mènent conjointement un projet de réaménagement des berges de la Bienne au quartier du Faubourg Marcel. Ce projet va entrer dès cet été dans sa phase opérationnelle, avec la démolition programmée de la friche Emboutissage Jurassien.

Une réunion publique s'est tenue ce lundi 8 juillet, conjointement organisée par la mairie de Saint-Claude, le Parc et en présence de l'OPH de Saint-Claude. Elle a réuni une quarantaine de riverains.

# Un projet ambitieux pour un Faubourg animé, connecté à son environnement naturel.

Inscrit dans la démarche plus générale de revitalisation de la ville (au même titre que le réaménagement de la Rue du Pré), la requalification des berges de la Bienne au Faubourg Marcel répond à un double objectif : redonner à la rivière un fonctionnement plus naturel et améliorer le cadre de vie du quartier, pour le rendre plus attractif.

Le projet est ambitieux car il intègre des enjeux multiples : repenser le quartier en concertation, améliorer le fonctionnement de la Bienne, redonner sa place à la biodiversité, offrir un cadre de vie plus naturel aux riverains, créer de nouveaux lieux de vie ...

Ainsi, après une phase d'études et de diagnostics, et de nombreux ateliers associant la population mais aussi les jeunes de Saint-Claude, un projet d'aménagement complet a été retenu avec la réalisation de plusieurs espaces : zones naturelles, espaces de détente et de loisirs accessibles en bord direct de la rivière.

La réalisation de ce projet doit se dérouler en trois étapes :

1. Démolition de la friche Emboutissage jurassien. C'est cette première étape qui débutera dès la mi-juillet.











- 2. Démolition des logements sociaux au 3 impasse du Gravier et au 28 rue du Faubourg. Ces immeubles sont la propriété de l'OPH de Saint-Claude. La démolition de ces deux bâtiments interviendra dans un second temps, l'OPH devant mobiliser les subventions nécessaires à la démolition. Il conviendra alors pour l'OPH de reloger les locataires encore présents impasse du Gravier.
- 3. Réalisation de l'aménagement complet et des différents espaces de vie. Cette dernière phase du projet interviendra après la démolition de l'ensemble des bâtiments et mobilisation des différents financements.

Un film a été réalisé en début d'année par Alex Falguier présentant le projet et sa démarche globale. Il est disponible sur la chaîne You Tube du Parc naturel régional du Haut-Jura : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=WZVFuZoWSe0">https://www.youtube.com/watch?v=WZVFuZoWSe0</a>

# Première phase du projet : Démolition de la friche Emboutissage Jurassien

Les travaux de démolition de la friche industrielle Emboutissage Jurassien débuteront à partir de la mi-juillet et se poursuivront tout au long de l'été, pour une démolition complète, au mieux, d'ici la fin du mois de septembre.

Plus concrètement, le calendrier prévisionnel des travaux est fixé comme suit :

- À partir de la deuxième quinzaine de juillet : installation du chantier et nettoyage des bâtiments.
- À partir de début août : désamiantage (même si peu présent dans le bâtiment joints de fenêtres, structures de portes) et séparation des mitoyens.
- À partir de mi-août : démolition par grignotage et évacuation des terres polluées (hydrocarbures).
- À partir de fin septembre : remise en état du site.

Les bâtiments concernés sont ceux situés à l'arrière des N°12 et 14 de la rue du Faubourg Marcel ainsi que la totalité du N° 16, qui donne pour partie sur la rue.

Tout au long des travaux, des ralentisseurs seront mis en place pour les sorties de camion. Une circulation alternée sera également mise en place pendant la démolition du bâtiment qui borde la rue, sur une durée limitée de 2 à 3 semaines.

La durée des travaux dépendra bien évidemment des éventuels aléas, non-prévisibles, rencontrés dans la conduite du chantier et des conditions météorologiques.











La démolition nécessite une intervention très précise, de niveau « chirurgical » du fait de l'imbrication des bâtiments et de leurs parties communes. Les entreprises utiliseront des techniques et outils réduisant au minimum les différentes nuisances et notamment la poussière et le rejet de déchets : contrôle d'air, brumisation des poussières, maintien des projections à l'intérieur du périmètre d'intervention, etc.

### La création d'un aménagement temporaire, en concertation avec les habitants

Compte-tenu des incertitudes quant au calendrier de réalisation de la phase 2 du projet, à savoir la démolition des bâtiments de l'OPH, le Parc et la Ville de Saint-Claude ont affirmé leur volonté de créer un aménagement temporaire à l'issue du chantier de démolition de la friche Emboutissage Jurassien.

En effet, il ne s'agit pas de laisser un espace vide après les travaux estivaux mais bien de rester dans la dynamique et la raison d'être du projet : améliorer le cadre de vie du quartier, pour ses habitants et les Sanclaudiens.

Ainsi, les riverains seront invités à participer à la création d'un aménagement temporaire en lieu et place de la friche. Cette réflexion se déroulera à partir de l'automne prochain.

#### **CONTACTS PRESSE**

#### **Matthieu PEROZ**

Chef du service Urbanisme m.peroz@parc-haut-jura.fr 03.84.34.12.38

#### Nicole CROCHET/ Benoit PASQUIER

Service Politique de la ville et Développement du territoire politique.ville@mairie-saint-claude.fr
03 84 38 11 25







